

Communiqué de Presse

Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf:748f06

Tel : +33 3 90 21 49 36 - Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



46 members

Albania
Andorra
Armenia
Austria
Azerbaijan
Belgium
Bosnia and Herzegovina
Bulgaria
Croatia
Cyprus
Czech Republic
Denmark
Estonia
Finland
France
Georgia
Germany
Greece
Hungary
Iceland
Ireland
Italy
Latvia
Liechtenstein
Lithuania
Luxembourg
Malta
Moldova
Monaco
Netherlands
Norway
Poland
Portugal
Romania
Russia
San Marino
Serbia
Slovakia
Slovenia
Spain
Sweden
Switzerland
"The former Yugoslav Republic of Macedonia"
Turkey
Ukraine
United Kingdom

Premier tour de l'élection du Bachkan (Gouverneur) de Gagaouzie : les normes électorales internationales n'ont pas été entièrement respectées

Chisinau, 04.12.2006 - Une délégation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a suivi l'élection du Bachkan de Gagaouzie le 3 décembre. Elle s'est, à cette occasion, déployée sur l'ensemble de la région et a visité plus de 90 % des bureaux de vote. Le grand nombre d'irrégularités constatées le jour du scrutin ainsi que dans les activités préélectorales l'ont amené à conclure que les élections ne s'étaient pas déroulées dans le plein respect des normes électorales internationales. Ces irrégularités s'expliquent en partie par la teneur de la loi relative à l'élection du Bachkan de Gagaouzie, qui n'est pas pleinement conforme au Code électoral de Moldova et aux normes électorales internationales.

Malgré des améliorations appréciables dans l'administration des élections, la délégation du Congrès s'est montrée particulièrement préoccupée par :

- le manque d'impartialité de la Commission électorale centrale de Gagaouzie, ainsi que des conseils et des bureaux électoraux ;
- l'incohérence et la confusion qui a entouré l'enregistrement des candidats : alors que tous les candidats avaient été enregistrés en tant qu'indépendants, trois d'entre eux étaient manifestement soutenus par des partis politiques ;
- l'inégalité d'accès aux médias, notamment en ce qui concerne le temps de d'antenne à la télévision, l'utilisation de ressources administratives pendant la campagne et l'absence de transparence sur l'argent consacré par les candidats à de la publicité imprimée ;
- la qualité des listes électorales (certaines étant écrites à la main), ouvrant la voie à la fraude compte tenu des nombreuses modifications apportées le jour du scrutin ;
- l'inscription d'un grand nombre d'électeurs (entre 10 et 25 %) sur les listes le jour même du scrutin, ceci bien souvent sans vérifications suffisantes, ce qui peut avoir entraîné des votes multiples ;
- le fait que le secret du scrutin ait été sérieusement compromis dans la plupart des bureaux en raison des procédures de vote, du vote familial, et, dans certains cas de l'utilisation de bulletins pré-marqués et pré-tamponnés ;
- la pression et l'influence excessive exercée sur les électeurs, en particulier sur les personnes âgées et sur les membres des commissions de quelques bureaux de vote ;
- la formation insuffisante des membres des commissions des bureaux de vote, les procédures de vote n'étant de ce fait pas toujours respectées ;
- le nombre excessif de personnes présentes dans les bureaux de vote ;
- le manque d'accessibilité des bureaux de vote pour les personnes handicapées.

Le Congrès salue néanmoins les progrès qui ont été accomplis depuis les précédentes élections et le fait qu'au vu des résultats, la population continue d'avoir foi en la démocratie locale.

Le Congrès compte poursuivre son observation de la situation pendant le second tour du scrutin et adoptera un rapport complet à l'issue du processus électoral. Il est convaincu que les recommandations qu'il formulera influenceront positivement sur les autorités moldaves et les encourageront à se mettre en conformité avec les normes internationales en vue des prochaines élections locales.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.

Il comprend 315 membres titulaires et 315 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès : Halvdan Skard (Norvège, SOC), Président de la Chambre des régions : Yavuz Milden (Turquie, PPE/DC),

Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)

Groupes politiques : Groupe Socialiste (SOC), Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (PPE/DC),
Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD)